

EFFECTIVITÉ DES DROITS ET ACCOMPAGNEMENT:
UN ÉVIDENT PARADOXE?

BULLETIN D'INSCRIPTION



A retourner avant Le 6 mars 2020

Prénom, Nom:

Profession:

Etablissement/Service prenant en charge:

Adresse:

Tél:

Mail:

Choix de l'atelier par ordre de préférence :

Journée complète avec repas inclus:

Adhérent M.A.I.S. : 50€

Non Adhérent : 60€

Etudiant: GRATUIT (sans repas):

15 euros tarif repas :

TOTAL :

(A régler par chèque à l'ordre de M.A.I.S. ou par virement R.I.B. disponible sur demande.)

Accès en voiture: de TOULOUSE
MONTPELLIER
PERPIGNAN

A9 & A66
A61 & A66
A61 & A66 } Sortir et rejoindre N20

Accès en train: De la Gare de FOIX (23 min à pied, 6 min en voiture)

Renseignements et inscriptions:

S.A.V.S. A.D.A.P.E.I. 09- 6 rue du portail rouge 09100 PAMIERIS

Tel: 05.34.01.31.69 / Mail: savs.visa@adapei09.fr



EFFECTIVITÉ DES DROITS ET ACCOMPAGNEMENT:
UN ÉVIDENT PARADOXE?



Illustration réalisée par M. WARNET David bénéficiaire du S.A.V.S. et du G.E.M.

MARDI 17 MARS 2020

de 9H à 17H

Centre Universitaire De l'Ariège
4 avenue Raoul Lafagette

09 000 FOIX

Contact:

S.A.V.S. A.D.A.P.E.I. 09- 6 rue du portail rouge 09100 PAMIERIS

Tel: 05.34.01.31.69 / Mail: savs.visa@adapei09.fr

« EFFECTIVITÉ DES DROITS ET ACCOMPAGNEMENT : UN ÉVIDENT PARADOXE ? »

Nous observons parfois une ambivalence dans les pratiques des travailleurs sociaux. En effet, ils sont sans cesse tiraillés entre le devoir de respecter les droits de la personne accompagnée, leur effectivité et l'obligation de sécurité. Ceci au détriment parfois de leurs droits. Par exemple, comment ne pas être intrusif dans la vie privée de la personne accompagnée en allant vérifier le contenu du réfrigérateur pour éviter une intoxication alimentaire ? Comment garantir l'accès à son argent lorsqu'il n'arrive pas à mémoriser les 4 chiffres d'un code alors qu'il sait très bien gérer son quotidien ? ...

Les services et/ou les professionnels sont parfois contraints de se mettre dans une zone de non droit pour permettre le droit. Qui n'a jamais conservé un code AMELI, ou CAF pour permettre ainsi à la personne d'accéder à son espace privé ?

Alors on compense (avec une démarche collective annoncée et transparente) pour permettre l'effectivité du droit en se mettant parfois hors du droit...

Tant d'exemples et de situations que les participants pourront soumettre en première partie de journée et analysés avec le regard de M. Pierre-Brice LEBRUN dans un second temps.

Ancien Educateur Spécialisé, il a été pendant huit ans juge assesseur près le tribunal pour enfants de Versailles, et administrateur ad hoc. Il a exercé durant la même période la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Il enseigne aujourd'hui le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale. Il a publié plusieurs ouvrages juridiques et manuels de droit aux éditions Vuibert (une trentaine, comme auteur, co-auteur ou auteur-coordonateur), Ellipses, CNFPT, ASH, Territorial et Dunod. Son ouvrage *Le droit en action sociale* (Dunod, seconde édition 2016) est présenté par l'éditeur comme une « trousse à outils juridiques » pour travailleurs sociaux et médicosociaux.

Copil M.A.I.S.
Région Occitanie

conception graphique: FIFTY 50 GRAPHIK

Programme

- | | |
|-------|---|
| 9H00 | ACCUEIL |
| 9H15 | Introduction de la journée par les organisateurs et par Roger DROUET président de l'Association M.A.I.S . |
| 9H30 | Présentation des problématiques à questionner par M. LEBRUN, enseignant en droit et Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale. |
| 10H30 | Ateliers échanges de pratiques. Entre l'effectivité des droits des usagers et l'accompagnement: Quel paradoxe pour les travailleurs sociaux dans l'accomplissement de leurs missions? |
| 11H30 | PAUSE |
| 11H45 | Retour des ateliers en plénière par les animateurs. |
| 13H00 | Repas sur place. |
| 14H15 | Conférence et analyse des problématiques soulevées en ateliers par M. LEBRUN. |
| 16H15 | Échange avec la salle. |
| 17H00 | Clôture |

Ateliers échanges des pratiques

- 1 Comment garantir l'effectivité des droits en matière de santé?
- 2 L'effectivité des droits des usagers à l'ère du numérique.
- 3 La personne accompagnée a-t-elle droit à une vie privée?
- 4 Le paradoxe entre le besoin de protection et la liberté de consommation.
- 5 La personne accueillie peut-elle encore rêver?
(liberté de choix de vie et sens de l'accompagnement...)

Pensez à noter votre choix d'atelier dans le bulletin d'inscription